

Objet : Demande de référé-liberté pour refus d'attribution d'un(e) AESH individuel(le) pour [Nom de l'enfant], élève en ULIS à [nom de l'école]

Objet : Mise en demeure – Refus de mise en place d'un(e) AESH individuel(le) pour [Nom de l'enfant], élève en ULIS à [nom de l'école]

À l'attention de Monsieur/Madame [Nom du destinataire]

[Poste : Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) ou autre autorité compétente]

[Adresse de l'autorité compétente]

[Code postal, Ville]

Lettre recommandée avec accusé de réception

Fait à [Ville], le [Date]

Monsieur/Madame [Nom du destinataire],

Je, soussigné(e), [Nom, Prénom], [adresse complète], agissant en qualité de [père/mère/tuteur légal] de [Nom de l'enfant], né(e) le [date de naissance], inscrit(e) en ULIS à [nom de l'école], me permets de vous adresser la présente mise en demeure concernant le refus ou le retard dans la mise en place d'un(e) AESH individuel(le) pour mon enfant.

Exposé des faits :

Mon enfant, [Nom de l'enfant], a été orienté(e) vers une ULIS en raison de [indiquer le handicap ou les troubles] et bénéficie d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), validé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en date du [date du PPS]. Ce PPS stipule explicitement la nécessité d'un accompagnement individualisé par un(e) AESH, en raison des besoins spécifiques de mon enfant pour assurer une scolarité adaptée.

Malgré cette recommandation claire de la MDPH et l'importance de cet accompagnement pour garantir une inclusion scolaire efficace, à ce jour, mon enfant ne bénéficie toujours pas de l'assistance d'un(e) AESH individuel(le). Cette absence compromet gravement son droit fondamental à l'éducation et à l'inclusion scolaire, tel que prévu par les articles L. 111-1 et L. 112-1 du Code de l'éducation.

Mon enfant se retrouve dans une situation d'exclusion et de non-scolarisation effective, ce qui a des répercussions majeures sur son bien-être psychologique et son développement scolaire.

Demande :

Par la présente, je vous mets formellement en demeure de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer, dans un délai de **8 jours** à compter de la réception de ce courrier, la mise en place effective d'un(e) AESH individuel(le) pour mon enfant conformément au Projet Personnalisé de Scolarisation validé par la MDPH.

À défaut de réponse de votre part ou de mise en œuvre de cette mesure dans le délai imparti, je me réserve le droit d'engager toute procédure contentieuse appropriée, notamment en déposant un référé-liberté devant le Tribunal Administratif, pour faire valoir les droits de mon enfant.

Je vous prie de croire, Monsieur/Madame [Nom du destinataire], en l'expression de mes salutations distinguées.

[Nom, Prénom]

[Adresse]

[Numéro de téléphone]

[Adresse e-mail]

Pièces jointes :

- Copie du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
 - Courrier de la MDPH
 - Courriers échangés avec l'établissement scolaire ou l'administration
-

Cette mise en demeure constitue une étape préalable avant toute action judiciaire. Elle vise à rappeler à l'administration ses obligations et à mettre la pression pour obtenir la mise en place de l'accompagnement AESH dans les plus brefs délais.